

Paris, le 5 avril 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Connectivité aérienne¹ de la France : le bond en avant de l'accord franco-chinois

Le 31 mars dernier, la France et la Chine ont conclu un accord visant à actualiser le cadre des relations aériennes entre la France et la Chine. L'UAF tient à souligner tout l'intérêt de ce nouvel accord pour le développement économique de la France et de ses territoires.

Depuis décembre 2015, le pavillon chinois était en effet au maximum des fréquences autorisées par le précédent accord datant de 2011 (soit 50 fréquences). Ce gel forcé des droits de trafic avait eu pour la France des conséquences négatives. Ces 12 derniers mois, plusieurs des concurrents touristiques européens de la France avaient pu ouvrir des liaisons régulières directes avec la Chine.

D'ici à 2020, les droits de trafic seront progressivement portés de 50 à 126 fréquences hebdomadaires par pavillon. Un accent particulier est mis dans le nouvel accord sur le développement de liaisons entre les grandes villes de province chinoises et Paris et entre les principales villes chinoises et les régions françaises.

Lors de la concertation initiée par les pouvoirs publics préalablement aux négociations, l'UAF avait plaidé pour que la France porte une ambition forte de développement des droits de trafic aérien entre la France et la Chine.

Des analyses économiques mettent clairement en évidence la corrélation entre la connectivité d'un territoire et son développement économique. Une augmentation de 10% de connectivité représente un gain de 0,5% de PIB. Or, selon l'indice de connectivité élaboré par l'Association des aéroports européens (ACI Europe), en 2016, la France se place seulement en 4^{ème} position en Europe, après l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne.

La France doit combler son retard, préjudiciable aux économies de ses territoires. Et l'accroissement de la connectivité aérienne de la France passe incontestablement par l'ouverture de nouvelles liaisons directes hors Union européenne à partir et à destination des aéroports français.

Le dynamisme des compagnies chinoises est à cet égard une opportunité pour les aéroports et les territoires français. Lors des 2 années précédant le gel des droits de trafic en 2015, ce sont 18 fréquences qui avaient été ouvertes sur Paris par ces compagnies.

¹ Connectivité aérienne : nombre total de vols directs et indirects offerts par un aéroport vers tous les autres aéroports.

Les droits de trafic ne doivent pas être un goulot d'étranglement au développement du tourisme en France. Dans la vive compétition que se livrent les principales destinations touristiques mondiales, l'élargissement de ces droits est une condition nécessaire pour capter les flux de touristes internationaux.

A l'annonce des résultats des négociations, Jean-Michel VERNHES, Président de l'UAF, a déclaré :
« *Les pouvoirs publics français ont pleinement reconnu, à l'occasion de ces négociations, l'importance de la connectivité aérienne dans le développement économique et social de nos territoires. C'est un bond en avant pour la connectivité de la France qui accuse un réel retard face à ses principaux concurrents européens. Il est désormais urgent que la commission européenne conclue au plus tôt les négociations des droits de trafic entre l'Union européenne d'une part, la Turquie, le Qatar, les Emirats Arabes Unis et l'ASEAN d'autre part. Il en va du dynamisme économique de notre pays* ».

A propos de l'UAF : Avec plus de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français (UAF) est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles-que-soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International (ACI Europe).
Les aéroports membres de l'UAF accueillent chaque année : 186 millions de passagers, 5,2 millions de mouvements d'aéronefs et 2,5 millions de tonnes de fret. Ils génèrent près de 200 000 emplois directs et plus de 82 milliards d'euros de PIB par an.

Contact Presse UAF :

Carine Monéger-Chargée de communication-Tél : 01 40 65 15 06 – 06 66 62 70 93
c.moneger@uaf.aeroport.fr. Site internet : www.aeroport.fr